COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, à la mairie, sur convocation adressée à tous ses membres le 22 mars 2023, par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Etaient présents **:**

M.DOMPMARTIN Damien

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

M. MARMOUX Frédéric

M. LAMOUILLE Charles

Mme LONATI Chantal

M. BRODIN Antoine

Excusés : Mme GUÉRINEL Muriel, donne pouvoir à M. DOMPMARTIN Damien
M. AUVRÉ Marcel

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 27-02-2023
- Vote du Compte Administratif 2022
- Budget 2023 et Programmes d'investissement 2023
- Broyage des souches suite à la coupe communale
- Points terres agricoles de la commune
- La Nuit est belle : Appel à manifestation d'intérêt et modalités techniques
- Questions diverses

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 27-02-2023

Le compte rendu du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2022

Mme BONATO Christelle, secrétaire générale présente au Conseil Municipal le compte administratif pour le budget principal.

Fonctionnement

Dépenses : 305 775.34 €

Recettes : 367 068.44 €

Report 2021 : 100 709.89 €

Report du CCAS

(passé sur le budget principal): 6 014.33 €

Résultat exercice : 168 017.32 €

Investissement

Dépenses : 106 233.01 €

Recettes : 41 573.90 €€

Report 2021 : 560 569.61 €

Report du CCAS

(passé sur le budget principal): 1 124.59 €

Résultat exercice : 497 035.09 €

Le maire quitte la salle et le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Au vu des résultats présentés pour l'exercice 2022 et au vu du montant déjà élevé pour l'investissement, le Conseil municipal décide de ne pas affecter de report en investissement et de laisser les 168 017.32 € en fonctionnement.

La délibération de l'affectation des résultats sera annexée au présent compte-rendu.

Budget 2023 et Programmes d'investissement 2023

Le Conseil municipal, ayant décidé de ne pas affecter l'excédent de fonctionnement en investissement, le budget 2023 se présentera ainsi :

Budget fonctionnement : 471 017 €

Budget investissement : 500 900 €

Le Conseil municipal étudie également les demandes de subventions. Il décide de reconduire celles de l'an passé, sauf pour l'union des commerçants. Et il ajoute une subvention pour la Croix-Rouge locale.

Le Conseil municipal propose divers programmes d'investissement qu'il faudra annexer au budget 2023. Celui-ci sera voté lors de la prochaine séance.

En admettant que le budget investissement 2023 s'élève à 500 900 €, voici quels pourraient être les programmes :

PROGRAMMES		
Total	500 875 €	
Disponible	25 €	
Voirie	45 000 €	
Terrains de voirie	3 875 €	
Equipement école	2 000 €	
Périscolaire		
Emprunts	4 000 €	
Dépôt et cautionnement	2 000 €	
Engin communal	20 000 €	
Bâtiment public	100 000 €	
Sécurisation du stade	8 000 €	
Sentiers	10 000 €	
Modification PLU	50 000 €	
Signalétique	2 000 €	
Paysager le chef-lieu +chicane	10 000 €	
Enfouissement lignes + IMMO	30 000 €	Aides
Cours de récré + Fresque	15 000 €	
Equipement bâtiments	15 000 €	Sono + rétroprojecteur
Aménagement cimetière	6 000 €	
Chaises salle des fêtes	5 000 €	
Equipement salle, lave-verre, aspirateur tapis	5 000 €	
Micro église + boiseries	10 000 €	
Isolation cure + porte	70 000 €	
Isolation mairie + menuiseries	70 000 €	
Budget participatif	5 000 €	
Cuve enterrée arrosage	8 000 €	
Outillage cantonnier	5 000 €	

Broyage des souches suite à la coupe communale

M. DOMPMARTIN Damien explique qu'une coupe de bois a été effectuée sur les bois communaux et qu'il convient maintenant de nettoyer les lieux. Il présente un devis de l'entreprise SETAR pour un broyage forestier et un fraisage des souches.

Le devis de 1 960 € est accepté.

Terres agricoles

1-M. NAVILLE Jean-Marc, agriculteur, prend sa retraite. Il avait un bail avec la commune pour des parcelles se situant autour du foyer de ski de fond et de la mairie. Il faut donc trouver un repreneur. Priorité évidemment aux agriculteurs de la commune.
Se sont portés candidats : M. DOMPMARTIN Damien, Mme DUMONT-DAYOT Emilie et M. LAPIERRAZ Francis.

Le Conseil Municipal propose un tirage au sort.
Mme DUMONT DAYOT Emilie est tirée au sort en premier. Elle exploitera donc les terres une année. L'année suivante, ce sera le tour de M. LAPIERRAZ Francis et enfin celui de M. DOMPMARTIN Damien.

Le conseil décide de prendre une délibération pour un bail « coupe d'herbe », à étudier et à voter lors d'une prochaine séance. Le prix est d'ores et déjà fixé à 70 € / an.

2- La commune a lancé un appel à projet parcelle agricole de pré, cadastrée A n° 514, d'une contenance de 1 ha24 a dont environ 0,8 ha cultivable. Cette parcelle a été récemment libérée après une longue exploitation en production de fourrage, sans apport de produits phytosanitaires. Afin de soutenir le plan alimentaire territorial de l'intercommunalité, la commune souhaite concéder cette parcelle pour l'agriculture vivrière. La commune attend d'étudier les projets qui répondront aux critères qu'elle a fixé et fait connaitre dans le flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Questions diverses

- La Nuit est belle : le conseil décide de participer de nouveau en septembre 2023 à cette manifestation organisée par le Grand Genève.
- Repas des Ainés. M. MARMOUX Frédéric a la charge de l'organisation d'une prochaine manifestation pour nos ainés.
- Le prochain Conseil Communautaire se tiendra à La CHAPELLE-RAMBAUD, le 25 avril à 19h.
- Urbanisme : → Le permis de construire de M. Josseau pour une extension de sa maison, a été accordé.
  → La demande de travaux de M. MARIE, pour remplacements et créations d'ouverture a fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires.
- Alvéole, viendra remettre en état le terrain autour de l'aire de jeux.

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h30